



Agence Technique de l'Information sur l'Hospitalisation

SIRET n° 180 092 298 00033 – code APE : 8411 Z

117, boulevard Marius Vivier Merle

69329 LYON CEDEX 03

Téléphone : 04 37 91 33 10

Télécopie : 04 37 91 33 67

Vos références :

Nos références : DL-CL-1493/18

Dossier suivi par : François Ferracci

Lyon, le 6 octobre 2008

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur
Clinique Beau Soleil
119 avenue de l'odeve
34000 Montpellier

Objet Etude sur la précarité dans les établissements de santé.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Votre établissement participe à l'Etude Nationale de Coûts à méthodologie Commune (ENCC). Comme vous le savez, de multiples caractéristiques du patient peuvent éventuellement influencer sur les coûts des séjours. C'est notamment le cas des situations de précarité relatives à certains patients.

Ce dossier a fait l'objet d'une enquête, sous l'égide de la DREES et de la mission T2A, et nécessite un recueil spécifique dans les établissements participant à l'ENCC : **il s'agit, sur une période de 2 mois, couvrant les mois de novembre et décembre 2008, de recueillir les éléments permettant de coder la précarité sous forme de codes CIM 10 existants.** Pour documenter certains de ces codes, il peut être nécessaire de faire appel à des acteurs de votre établissement qui ne sont pas habituellement impliqués dans l'activité PMSI (assistants sociaux, certains personnels administratifs).

Vous trouverez en annexe la liste des codes retenus comme indicateurs de la précarité, ainsi que des indications permettant de vous aider à déterminer vers quels acteurs se tourner pour les documenter correctement. En effet, plusieurs de ces éléments ne peuvent pas être retrouvés dans le dossier du patient, mais sont présents dans le dossier administratif ou dans celui de l'assistante sociale, et donc inconnus du DIM de votre établissement chargé de renseigner la précarité dans les RSS des séjours.

Le recueil de ces éléments particuliers nécessite, très certainement une organisation spécifique entre les acteurs, dans la mesure où il s'agit de repérer des éléments qui sont dispersés dans le dossier médical, le dossier administratif ou le dossier social.

Ouiginol:
M. JAVON
Polo: M. BÉSSAUVS
M. Ch. MICHEL

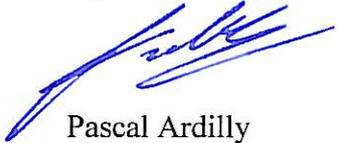
*Provisoirement
avec agents
Cmccs.*
9/10/08

Conscient du délai resserré de ce calendrier, je vous remercie de l'attention particulière que votre établissement sera à même d'apporter à cette opération.

Pascal Ardilly, chef du service « Valorisation et synthèse », et François Ferracci, médecin, restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice,
Maryse Chodorge,



Pascal Ardilly
Chef du service Valorisation et synthèse

P.J. :
Codes retenus et consignes de codage
Eléments de documentation
Fiche navette

ETUDE PRECARITE - CODES CIM 10 (1)

Objet : Consignes de codage précarité

Pour préparer le recueil des données, il avait été convenu que la DREES retiendrait plusieurs codes Z marqueurs de précarité et élaborerait pour chacun des consignes de codage complétant le recueil PMSI de l'ENCc. Pour faciliter ce recueil, le choix a été fait de retenir **onze indicateurs** marqueurs de précarité regroupés en quatre catégories de facteurs de surcoût :

- relations sociales,
- qualité du logement,
- niveau de revenu,
- accès aux droits.

Vous trouverez ci-dessous les codes en Z permettant de renseigner ces quatre dimensions de la précarité.

1) Relations sociales

Z55.0 Analphabétisme et faible niveau éducatif.

Consigne de codage : Grandes difficultés à lire ou écrire le français (hors causes médicales) au moment de l'admission. A utiliser pour les adultes ou les enfants de plus de 10 ans.

Z60.3 Difficultés liées à l'acculturation.

Consigne de codage : Grandes difficultés à comprendre le français (hors causes médicales) au moment de l'admission (exemple : nécessite la présence d'un interprète ou des explications répétées des mêmes consignes).

Z60.1 Situation parentale atypique

Consigne de codage : Personne (enfant ou parent) vivant dans une famille monoparentale au moment de l'admission.

Z74.1 Besoin d'assistance et de soins d'hygiène

Consigne de codage : Personne (hors personne dépendante et nourrissons) ayant nécessité des soins d'hygiène lors de l'admission dans l'établissement (exemple : bain avant de réaliser un examen clinique)

Z74.2 Besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins

Consigne de codage : Personne ayant besoin d'une assistance à domicile au moment de l'admission ; sont concernées les personnes seules et les personnes dépendantes, à la charge d'un tiers, qui nécessitent une assistance à domicile.

2) Qualité du logement

Z59.0 Sans abri.

Consigne de codage : Personne vivant dans la rue au moment de l'admission ou hébergée dans des centres d'hébergement d'urgence ou dans des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)

Z59.1 Logement inadéquat.

Consigne de codage : Au moment de l'admission, personne vivant dans une caravane, un mobile home, un squat, hébergée provisoirement chez un tiers et/ou supportant des conditions de logement dégradées (absence de chauffage et/ou d'eau courante dans le logement). Un seul des critères suffit à qualifier le logement inadéquat.

3) Niveau de revenu

Z59.5 Pauvreté extrême.

Consigne de codage : Individu bénéficiaire de la CMUC au moment de l'admission.

Z59.6 Faibles revenus.

Consigne de codage : revenus de type minima sociaux : revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de solidarité spécifique (ASS), l'allocation d'insertion (AI), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'allocation de parent isolé (API), le minimum vieillesse, l'allocation supplémentaire d'invalidité, l'allocation équivalent retraite (AER), allocation d'assurance veuvage. **Sont exclues du champ les allocations familiales.**

Z56.0 Chômage, sans précision

Consigne de codage : personne se déclarant, au moment de l'hospitalisation, au chômage (indemnisé ou non) depuis plus de un an sans interruption (y compris personnes déclarant une reprise d'emploi postérieure à l'hospitalisation).

4) Accès aux droits

Z59.7 Couverture sociale et secours insuffisants.

Consigne de codage : sans couverture sociale obligatoire ou bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'État (AME).

ETUDE PRECARITE - CODES CIM 10 (2)

Objet : Comment retrouver les éléments de codage de la précarité

Ce document se propose d'être une aide aux établissements en leur indiquant, code par code, dans quel(s) document(s) les éléments documentaires du codage seront susceptibles d'être retrouvés.

2) Relations sociales

Z55.0 Analphabétisme et faible niveau éducatif.

Éléments de codage : *Dossier social, Dossier administratif*, mais aussi élément clinique lors de l'interrogatoire du patient par le praticien responsable du séjour.

Z60.3 Difficultés liées à l'acculturation.

Éléments de codage : *Dossier social, Dossier administratif*, mais aussi élément clinique lors de l'interrogatoire du patient par le praticien responsable du séjour.

Z60.1 Situation parentale atypique

Éléments de codage : *Dossier social, Dossier administratif*

Z74.1 Besoin d'assistance et de soins d'hygiène

Éléments de codage : Dossier patient

Z74.2 Besoin d'assistance à domicile, aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins

Éléments de codage : *Dossier social*

2) Qualité du logement

Z59.0 Sans abri.

Éléments de codage : *Dossier social, Dossier administratif*

Z59.1 Logement inadéquat.

Éléments de codage : *Dossier social*

4) Niveau de revenu

Z59.5 Pauvreté extrême.

Éléments de codage : *Dossier administratif, Dossier social*

Z59.6 Faibles revenus.

Éléments de codage : *Dossier social*

Z56.0 Chômage, sans précision

Éléments de codage : *Dossier social, Dossier administratif*

5) Accès aux droits

Z59.7 Couverture sociale et secours insuffisants.

Éléments de codage : *Dossier social*

Note importante :

Pour que le codage soit exhaustif, il est nécessaire que les assistantes sociales et le personnel administratif, particulièrement celui des admissions, soient informés du recueil et de leur rôle particulier dans le cadre de l'étude. ***Les points ci-dessus devront être recherchés systématiquement*** pour tout patient se présentant pour une admission, quel que soit son mode, pendant la durée prévue pour l'étude (novembre et décembre 2008).

Les codes correspondants aux situations décrites dans le document « **consignes de codage** » seront transmis au DIM, en utilisant en tant que de besoin l'exemple de fiche navette jointe, qui pourra ainsi compléter le recueil PMSI de ces codes CIM 10 comme **DAS**.

Objet : Fiche navette

ETIQUETTE SEJOUR PATIENT

3) Relations sociales

- Z550** Analphabétisme et faible niveau éducatif.
- Z603** Difficultés liées à l'acculturation.
- Z601** Situation parentale atypique
- Z741** Besoin d'assistance et de soins d'hygiène
- Z742** Besoin d'assistance à domicile,
aucun autre membre du foyer n'étant capable d'assurer les soins

2) Qualité du logement

- Z590** Sans abri.
- Z591** Logement inadéquat.

5) Niveau de revenu

- Z595** Pauvreté extrême.
- Z596** Faibles revenus.
- Z560** Chômage, sans précision

6) Accès aux droits

- Z597** Couverture sociale et secours insuffisants.

Cocher la ou les cases correspondante(s) à la (aux) situation(s) du patient

Fiche remplie à transmettre au DIM Saisir, dans une zone DAS, les codes cochés
